

core l'appui. Il a repris son siège au milieu d'applaudissements bien nourris.

Je le crois, mais il me semble qu'on lui aurait ménagé les applaudissements s'il se fût prononcé en faveur de droits douaniers de 49 pour 100. Comparons le langage qu'il a tenu ici aux discours qu'il a prononcés dans les Territoires du Nord-Ouest. Quelle différence entre la doctrine arrogante qu'il prêche dans l'est et la politique modérée, humble, débonnaire, craintive qu'il préconise au Nord-Ouest ! C'est donc vrai, l'honorable monsieur est encore favorable à un tarif modéré qui tienne l'étranger à distance, qui gêne assez le manufacturier pour l'empêcher de réglementer les prix, et qui donne au consommateur le bénéfice de droits douaniers moins élevés. Est-ce bien là la franchise dont se vantent les conservateurs lorsqu'ils parlent de la protection ? Ils ont une doctrine pour l'est et une autre pour l'ouest ; et c'est dans leurs contradictions, M. l'Orateur, que je puise la condamnation de leur politique et la glorification de la nôtre.

Le discours de Son Excellence porte encore sur un autre sujet dont l'honorable député n'a pas soufflé mot ; je veux parler du nouveau projet de loi concernant la représentation, qui doit être présenté à cette session-ci. C'est une mesure qu'il faut adopter de toute nécessité ; et nous nous soumettrons à cette nécessité, non par plaisir, mais plutôt parce que la lettre de la loi nous y contraint. Si l'expérience des années passées démontre qu'il y a diverses manières d'élaborer une mesure de ce genre, le parlement, lui, n'en devrait reconnaître qu'une seule, c'est-à-dire qu'il devrait s'en tenir à une méthode honnête et juste qui ne favorise ni ne moleste personne. Je tiens à la main un relevé portant sur 42 comtés d'Ontario qui, à la dernière élection, ont nommé 25 députés conservateurs et 17 libéraux, bien que les candidats libéraux aient véritablement recueilli la majorité des voix. Dans ces 42 divisions électorales, 88,365 bulletins ont été déposés en faveur des candidats libéraux, et 86,392, en faveur des candidats conservateurs, ce qui donne une majorité de 1,973 voix au parti libéral ; et cependant 25 députés conservateurs et 17 libéraux furent élus ; c'est-à-dire que si les libéraux ont obtenu la pluralité des voix, les conservateurs eux, ont obtenu celle des sièges. Tel est l'esprit de justice qui a présidé au remaniement des comtés depuis vingt ans. Le premier souci du gouvernement dans l'élaboration de sa mesure, sera de faire disparaître les injustices et les abus dont les libéraux d'Ontario souffrent depuis vingt ans ; il s'appliquera ensuite à ne favoriser ni la majorité ni la minorité, à faire en sorte que, de quelque question que le parlement du Canada puisse jamais être saisi, la majorité règne et la volonté du peuple soit toujours souveraine.

A six heures, la séance est suspendue.

Sir WILFRID LAURIER.

Reprise de la Séance.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) : M. l'Orateur, je désire mettre toute la brièveté possible dans les observations que j'ai à faire au sujet de l'adresse que la Chambre est sur le point de voter en réponse au discours de Son Excellence. Qu'on me permette de le dire tout de suite, je crois être le fidèle interprète des sentiments de tous mes amis de la gauche en exprimant la joie que nous avons ressentie à entendre le son de voix du très honorable premier ministre. J'y ai reconnu la voix d'un homme qui revient à la santé, et cette heureuse nouvelle que nous venons d'apprendre et qui sera connue demain dans le pays tout entier ne manquera pas de réjouir grandement tous les vrais Canadiens. Je ne suis pas médecin, mais j'ai toujours entendu dire que le premier signe de retour à la santé réside en ce que le malade est enclin à la plaisanterie, et il m'a fait plaisir de trouver dans certains passages du discours du très honorable premier ministre, cet indice d'une convalescence certaine.

Nous avons tous écouté avec une satisfaction réelle les discours des honorables députés qui ont proposé et appuyé cette résolution. Le vaillant député d'Haldimand (M. Thompson) a su s'élever jusqu'à la haute éloquence et, par moments, il me suffisait de fermer les yeux pour me croire transporté dans un de ces paysages féériques, comme ceux qu'a peints Turner, où le ciel est pur, la perspective enchanteresse et où il ne coule que du lait et du miel. Et ce rêve charmeur s'est continué lorsque j'ai entendu le député de Saint-Jean et Iberville (M. Demers) faire, dans la belle langue française, un tableau encore plus riant de la prospérité qui règne par tout le pays, et nous exposer toutes les raisons que nous avons de nous estimer heureux et de ne pas chercher à améliorer encore la condition du pays. Je me rappelle que, étant au collège,—il y a de cela bien des années—j'ai étudié le chef-d'œuvre du cygne de Cambrai, les Aventures de Télémaque dans l'île de Calypso, et le discours du député de Saint-Jean et Iberville m'a remis en mémoire l'admirable description du paradis que parcourut Télémaque : les dieux, les déesses et tout ce qui rend la vie douce et plaisante. Ce rêve s'est envolé tout à coup lorsque l'honorable député qui siège à ma droite (M. Borden) a fait ses remarques qui, il n'y a pas à en douter, feront une impression profonde sur l'esprit de nombre de penseurs et d'hommes d'affaires du pays. Ce rappel à la réalité n'a pas duré plus longtemps que le discours de mon honorable ami, car les paroles de contentement du leader du gouvernement m'eurent bientôt replongé dans le rêve. "En ce qui concerne l'Alaska, nous a-t-il dit, nous avons conclu un traité admirable ; nous avons eu une conférence coloniale féconde en résultats excellents ; en ce qui concerne la législation nécessaire pour faire de notre pays ce qu'il de-